Return Assistance

Français

Aide à la réintégration

IOM UN MIGRATION

Explication des modalités de paiement de l'OIM

- L'**aide financière à la réintégration** (CHF 1'000 / 500) est versée **en espèces** à l'aéroport lors de votre départ de Suisse ou à votre retour. Pour recevoir cette aide, vous n'avez pas besoin de présenter de justificatifs écrits, mais vous devez **confirmer** la **réception** de l'argent par votre **signature.**
- L'**aide matérielle à la réintégration** (5 000 CHF maximum) est destinée à un **projet**. Pour obtenir cette aide, vous devez présenter **des justificatifs écrits** à votre retour (p. ex. facture, offre de frais, contrat de location). Il en va de même pour l'**aide médicale**.
- Veuillez contacter le bureau de l'OIM **peu après votre retour**.
- Les **collaborateurs du bureau de l'OIM ou de l'organisation partenaire** sont responsables de l'organisation et du paiement de l'aide au retour. Ils vous soutiennent dans vos démarches de réintégration et répondent à vos questions.
- Il est important de **collaborer** avec l'OIM ou l'organisation partenaire, sinon le soutien ne fonctionne pas et peut être interrompu.
- Veuillez présenter une **carte d'identité** (passeport / carte d'identité) afin de confirmer votre identité. Les paiements ne peuvent être effectués qu'à des personnes ayant **un statut de séjour légal**.
- Les paiements sont effectués **en monnaie locale, jamais en CHF.**
- **Taux de change :** Pour la conversion **CHF => USD**, c'est le taux de change de l'**Administration fédérale des finances de l'année du départ qui** s'applique. Pour la conversion **USD => monnaie nationale**, c'est le **taux de change** de l'**OIM** du mois au cours duquel le paiement est effectué qui s'applique (ne correspond pas au taux de change journalier usuel).
- **L'aide matérielle à la réintégration (projet) et l'aide médicale sont versées comme suit :**
  - Le **projet** ou l'**aide médicale** doivent être approuvés par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) via l'OIM.
  - **Les changements de projet** doivent également être approuvées par le SEM.
  - Si vous ouvrez un **commerce**, celui-ci doit être **officiellement enregistré**. Veuillez fournir une copie de votre licence commerciale.
  - Les paiements et **versements** doivent être approuvés par le SEM. Il se peut que vous deviez présenter un ou plusieurs **devis** pour certains frais.
  - Le paiement pour le **projet** se fait en **plusieurs fois**.
  - L'OIM ou l'organisation partenaire n'effectuera pas le paiement à votre intention, mais **directement à celle des fournisseurs, prestataires de services, propriétaires, médecins et pharmacies**. Veuillez noter qu'il peut s'écouler **plusieurs jours ou semaines (selon le pays)** avant que le paiement ne soit effectué.
  - **Si le paiement direct** n'est **pas possible**, l'argent vous sera versé sur présentation de factures/reçus. **Dans ce cas uniquement, un paiement en espèces est possible.**

Je comprends les modalités de paiement de l'OIM :

Datum:_____

Signature du bénéficiaire : _____